

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 1/7

Date d'impression: 12.03.2019

Date de révision: 21.06.18

1 Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: **CYANO GEL 44**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: **Colle cyanoacrylate**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Producteur / Fournisseur:

Sarl ADHEKO

pour toutes demandes relatives aux FDS, contactez-nous

Rue de la Liberté

e-mail: courrier@adheko.com

01480 JASSANS / FRANCE

Tél : +33 (0)4 74 09 82 35

Service chargé des renseignements :

Service Technique

Fax : +33 (0)4 74 60 81 17

1.4 Renseignements en cas d'urgence:
(en cas d'empoisonnement / in case of poisoning)

ORFILA / INRS

Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS07

Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux prescriptions légales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 2/7

Date d'impression: 12.03.2019

Date de révision: 21.06.2018

Indications complémentaires:

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition / informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de plusieurs matières premières

Composants contribuant aux dangers:

CAS N°:	7085-85-0	2-cyanoacrylate d'éthyle (Reg. N° 01-2119527766-29-xxxx)	Teneur: 70-90 %
EINECS N°:	230-391-5	GHS: H315-319-335	

SVHC: Ne contient pas des substances SVHC

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes.

après inhalation:

Amener la personne à l'air frais. En cas de troubles, maintenir la victime au repos en position latérale stable et appeler un médecin.

après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon doux. Ne pas tenter de libérer la peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuiller, de préférence après avoir fait tremper dans de l'eau tiède savonneuse. Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure. Les brûlures devront être traitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau. Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche. Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin ophtalmologiste. Si l'œil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède. Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'œil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif. Garder l'œil couvert jusqu'à ce qu'il soit complètement décollé, ceci prend généralement de 1 à 3 jours. Maintenir l'œil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1 à 3 jours. Ne pas ouvrir l'œil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

après ingestion:

Ne pas faire vomir, appeler d'urgence une assistance médicale. Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avalier. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 3/7

Date d'impression: 12.03.2019

Date de révision: 21.06.2018

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Jet d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloignées les sources d'incendie

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique (sciure de bois, sable, absorbant inerte, etc.)

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Dans le cadre d'un collage dans une atmosphère très sèche, il est préférable d'augmenter l'humidité relative à 50-60%.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage:

Éviter les rayonnements directs du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au froid (température optimale $\geq 2^{\circ}\text{C}$ et $\leq +10^{\circ}\text{C}$) et au sec dans les emballages d'origine bien fermés.

Classe de stockage (according German VCI-concept): 10

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 4/7

Date d'impression: 12.03.2019

Date de révision: 21.06.2018

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Néant

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI):



Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire:

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre AXBEK (pour vapeurs de composants organiques selon EN 14387).

Protection des mains:

Gants de protection, composés du matériau suivant: Polyéthylène ou Caoutchouc fluoré (Viton)-(0,7mm). Ne pas utiliser de gants en caoutchoucs classiques, ni en PVC qui se colleraient immédiatement.

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique.

Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière.

Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant.

Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect

Forme: Gel thixotrope

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

Modification d'état

Point d'ébullition: > 150°C

Point d'éclair: > 85°C

Température d'inflammation: > 200°C

Limites d'explosion:

inférieure: non déterminé

supérieure: non déterminé

Pression de vapeur à 20°C: non déterminé

Densité à 20°C: 1,05 g/cm³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 5/7

Date d'impression: 12.03.2019

Date de révision: 21.06.2018

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: insoluble / réagit au contact de l'eau

l'acétone: soluble

Viscosité dynamique à 20°C: Gel thixotrope

Teneur en solvants organiques: 0 %

VOC (EU): 0,00%

9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation. Réaction aux amines.

Réagit fortement au contact de l'eau.

Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Acides, alcalis et agents d'oxydation puissants, amines, alcools.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) : Gaz nitreux, acide cyanhydrique.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7085-85-0 2-cyanoacrylate d'éthyle

DL50 par voie orale: > 5000 mg/kg (Rat / OECD401)

DL50 dermique: > 2000 mg/kg (Lapin / OECD402)

Effet primaire d'irritation

de la peau: Provoque une irritation cutanée.

des yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation: En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par inhalation.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 6/7

Date d'impression: 12.03.2019

Date de révision: 21.06.2018

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : à éliminer suivant les directives administratives.

EWC-Code(s):

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation:

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage:

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués:

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

ONU N° 3334 (AIR TRANSPORT ONLY)	TERRESTRE		MARITIME	AERIEN
	RTMDR/RTMDF	ADR/RID	OMI/IMDG	IATA/OACI
Désignation	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Aviation regulated liquid, n.o.s. (ethyl 2-cyanoacrylate)
Polluant marin	-	-	NON/NO	-
Classe	-	-	-	IATA Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
Groupe d'emballage	-	-	-	III
Code Danger (Kemler)	-	-	-	label 9
Code Matière / N° ONU	-	-	-	3334
Etiquette(s) Danger				
Catégorie de transport	-	-	-	Class 9
Restrictions tunnels	-	-	-	-
Quantités limitées / LQ	-	-	-	≤ 0,5 L

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 7/7

Date d'impression: 12.03.2019

Date de révision: 21.06.2018

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle ou des professionnels.

Légende des Phrases (H-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Service établissant la fiche technique: service technique / Tél: +33 (0)2 41 56 08 94

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

* Données modifiées par rapport à la version

Note à l'utilisateur : Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.